



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-25

Séance du 09 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absent(s) : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION, formant la majorité des membres présents.

Absents excusés : Dominique CAPRON (pouvoir Jean-Pierre BANCTEL)
Didier SANSON (pouvoir Nadège FRANCOIS)
Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Jean-Pierre BANCTEL

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 EN FONCTIONNEMENT

Date de convocation
26/09/2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire suite à créances en non-valeur et créances éteintes d'effectuer une décision modificative comme suit :

Au compte 6541 (créances admises en non-valeur) : + 327.47 €

Au compte 681 (dotations aux amortissements et provisions sur charge) :
+ 75.56 €

Au compte 74718 (autres) : 403.03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,



Rémi MALO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20251009-2025-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025